

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 24 Octobre 2008

Commission n° 77 - Désignations - Voeux - Motions

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DGS - SECRETARIAT GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES

DECISION N° 77/02

OBJET : Motion relative au projet de restructuration de plusieurs sites industriels dont celui de Réau-Villaroche par la Société SAFRAN, à compter du 1^{er} janvier 2008.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

CONSIDERANT les annonces faites par le groupe SAFRAN, programmant la restructuration de plusieurs sites industriels et notamment celui de Réau-Villaroche à compter du 1^{er} janvier 2009.

CONSIDERANT que le Conseil général de Seine-et-Marne, en partenariat avec le SAN de Sénart et la Communauté d'agglomération de Melun-Val-de-Seine, ambitionne de faire du site de Villaroche un des pôles stratégiques de son développement économique et industriel, en lien avec le pôle de compétitivité Astech.

CONSIDERANT que cette restructuration impliquerait le transfert de plusieurs centaines de salariés sur Massy fragilisant ainsi l'emploi dans notre département.

CONSIDERANT que cette restructuration envisagée sur le site de Réau-Villaroche apparaît comme lourde de danger tant sur les plans industriels que sociaux.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

RAPPELLE les engagements du Groupe SAFRAN pour un grand pôle aéronautique sur le site de Villaroche avec développement de l'activité et des emplois, engagements qui doivent être respectés.

DEMANDE au groupe SAFRAN de surseoir au plan de restructuration et d'engager de véritables négociations avec les organisations syndicales.

DEMANDE que des garanties soient apportées par le Groupe SAFRAN sur le développement d'activités de haute technologie sur le site de Villaroche, notamment en terme de recherche et de développement, ce afin d'assurer la pérennité de ce pôle.

DEMANDE que l'Etat, et en particulier le Préfet de Seine-et-Marne, interviennent pour que l'ensemble de ces demandes soient suivies d'effet.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

